

✓ **Un produit indemnitaire offrant deux seuils d'invalidité** : 5 % ou 30 %.

✓ **Les nombreux accidents couverts** en inclusion sont nombreux : domestiques, médicaux, dus à des attentats ou agressions, mais aussi scolaires, dus à la pratique de sports dangereux, ou encore lors des loisirs ou activités touristiques...

✓ **Des prestations d'assistance intéressantes** (assistance téléphonique, soutien psychologique, garde et/ou transfert des enfants etc...)

